

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02571

Numéro SIREN : 812 705 184

Nom ou dénomination : A.G.I.

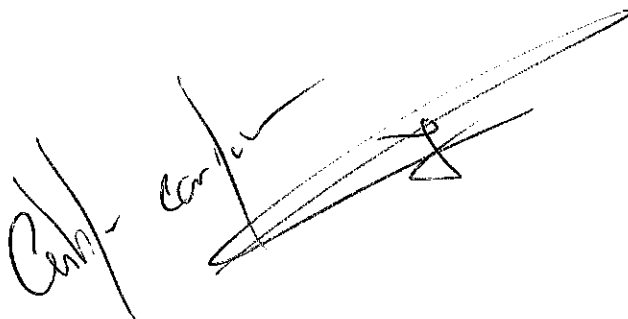
Ce dépôt a été enregistré le 14/01/2022 sous le numéro de dépôt 36536

A.G.I

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
au capital de 46.395 €

Siège Social : 74 rue d'Horace Bertin
13005 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 812 705 184

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. B.', is written over a horizontal line.

EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2019



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
Société AGI		74 RUE HORACE BERTIN	
SIRET	8 1 2 7 0 5 1 8 4 0 0 0 1 6	13005 MARSEILLE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SOCIETE FGD 74 RUE HORACE BERTIN
13005 MARSEILLE

SIRET

4 7 9 8 5 4 0 0 2 0 0 0 1 7

B ACTIVITE

Activités exercées	vente prêt à porter en ligne	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	------------------------------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	8 017
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
BOUHNIAK BERNARD EXPERT COMPTABLE 32 LA CANEBIERE 13001 MARSEILLE Tél:		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cochez la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 08/07/2020 Lieu: MARSEILLE	
		Qualité et nom du signataire:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	Dividendes et parts sociales
2	Revenus assimilés
3	Autres produits
4	Autres revenus
5	Autres produits
6	Autres revenus
7	Autres produits
8	Autres revenus
9	Autres produits
10	Autres revenus
11	Autres produits
12	Autres revenus
13	Autres produits
14	Autres revenus
15	Autres produits
16	Autres revenus
17	Autres produits
18	Autres revenus
19	Autres produits
20	Autres revenus
21	Autres produits
22	Autres revenus
23	Autres produits
24	Autres revenus
25	Autres produits
26	Autres revenus
27	Autres produits
28	Autres revenus
29	Autres produits
30	Autres revenus
31	Autres produits
32	Autres revenus
33	Autres produits
34	Autres revenus
35	Autres produits
36	Autres revenus
37	Autres produits
38	Autres revenus
39	Autres produits
40	Autres revenus
41	Autres produits
42	Autres revenus
43	Autres produits
44	Autres revenus
45	Autres produits
46	Autres revenus
47	Autres produits
48	Autres revenus
49	Autres produits
50	Autres revenus
51	Autres produits
52	Autres revenus
53	Autres produits
54	Autres revenus
55	Autres produits
56	Autres revenus
57	Autres produits
58	Autres revenus
59	Autres produits
60	Autres revenus
61	Autres produits
62	Autres revenus
63	Autres produits
64	Autres revenus
65	Autres produits
66	Autres revenus
67	Autres produits
68	Autres revenus
69	Autres produits
70	Autres revenus
71	Autres produits
72	Autres revenus
73	Autres produits
74	Autres revenus
75	Autres produits
76	Autres revenus
77	Autres produits
78	Autres revenus
79	Autres produits
80	Autres revenus
81	Autres produits
82	Autres revenus
83	Autres produits
84	Autres revenus
85	Autres produits
86	Autres revenus
87	Autres produits
88	Autres revenus
89	Autres produits
90	Autres revenus
91	Autres produits
92	Autres revenus
93	Autres produits
94	Autres revenus
95	Autres produits
96	Autres revenus
97	Autres produits
98	Autres revenus
99	Autres produits
100	Autres revenus

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Désignation de l'entreprise : <u>Société AGI</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>74 RUE HORACE BERTIN</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>	
13005 MARSEILLE			
Numéro SIRET* <u>8 1 2 7 0 5 1 8 4 0 0 0 1 6</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>31/12/2019</u>	
		N-1 <u>31/12/2018</u>	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :	Stocks :
			Créances :

Désignation de l'entreprise : <u>Société AGI</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1...120.....)	DA	1 120	1 120	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(515 541)	(479 219)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(8 017)	(36 323)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	(522 438)	(514 421)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		232	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 281 229	1 220 729	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	6 288	47	
	Dettes fiscales et sociales	DY	95	31	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		88 093	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 287 612	1 309 132		
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	765 173	794 710		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 383	88 403	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		217		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		Société AGT						Néant	*
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF		
			FG	2 359	FH		FI	2 359	7 352
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 359	FK		FL	2 359	7 352	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	62 885		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	40	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	65 244	7 392
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	8 320	11 026	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	673	821	
	Salaires et traitements*					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	671	5 723		
			- dotations aux provisions		GB				
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC					
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)				GE	65 666	56		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	75 330	17 626
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(10 086)	(10 234)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	71	71	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	71	71	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(71)	(71)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(10 157)	(10 305)	

Désignation de l'entreprise : Société AGI

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	13 492	28 284	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	13 492	28 284	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	11 352	54 302	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	11 352	54 302	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	2 140	(26 018)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	78 736	35 676	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	86 753	71 999	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(8 017)	(36 323)	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières							HY			
			{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	{ - Crédit bail mobilier *							HP			
			{ - Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)									IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées									IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées									IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)									HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)									RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)									RD		
	(9)	Dont transferts de charges									A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)								A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)									A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)									A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			obligatoires		A9				
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			dont cotisations Madelin		A7				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N		
regularisation tiers										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
										11 352		13 492	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société AGI

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
				3		4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	25 000	KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2		KP		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW	KX
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	5 000	LC	LD
	Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL	LM	
	TOTAL III	LN	5 000	LO		LP	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T
		Autres participations	8U		8V		8W
		Autres titres immobilisés	1P		1R		1S
Prêts et autres immobilisations financières		1T	11 352	1U		1V	
TOTAL IV		LQ	11 352	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	41 352	ØH		ØJ	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4	
		1		2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	25 000	1X
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencs et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers	IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	5 000	MU
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III	IY		NG		NH	5 000	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations	1Ø		ØX		ØY		ØZ
		Autres titres immobilisés	11		2B		2C		2D
Prêts et autres immobilisations financières		12	11 352	2E		2F		2G	
TOTAL IV		13	11 352	NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		ØK	11 352	ØL	30 000	ØM	30 000

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

BOUHNİK BERNARD EXPERT COMPTABLE

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société AGI

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AGI

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	25 000	PF		PG		PH	25 000
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	4 329	QM	671	QN		QO	5 000
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	4 329	QV	671	QW		QX	5 000
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	29 329	OP	671	OQ		OR	30 000

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif				Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW				Total général non venant (NS + NT + NU)		NY			Total général non venant (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>Société AGI</u>								Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	62 884	6U		6V	62 885	6W	(1)	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	62 884	TY		TZ	62 885	UA	(1)	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	62 884	UB		UC	62 885	UD	(1)	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF	62 885				
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Société AGI

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	700 803		700 803						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	22 864		22 864					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	40 888		40 888						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	764 555	VU	764 555	VV				
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6 288		6 288						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	95		95						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ									
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 281 229		0		1 281 229				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	1 287 612	VZ	6 383		1 281 229				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société AGI		Néant ☐ *		Exercice N, des le : 3 1 1 2 2 0 1 9													
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE													
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés													WA			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE				WB				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG				XE				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB								
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX				XW				
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ								
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*													XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)													Y7			
	Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7				K7				
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées			Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)						I8				
						- imposées au taux de 0 %						ZN					
			Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme						WN					
						- Plus-values soumises au régime des fusions						WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé			DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW		WQ			
				Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)			SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3			
TOTAL I														WR			
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE													
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *														WS	8 017		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)														WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)									WV				
				- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)									WII				
				- imposées aux taux de 19 %									WP				
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									WW				
				- imputées sur les déficits antérieurs									XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %													I6			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*													WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations			2A						XA				
	Produit net des actions et parts d'intérêts :													ZX			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)																
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.													ZY			
	Majoration d'amortissement *													XD			
	Entreprises nouvelles (prise d'entreprises en difficulté 44 septies)			K9		Entreprises nouvelles 44 sexies			L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)			L5		XF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)			L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)			K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)			PA			
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)			OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			1F		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)			XC			
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexduocies)			PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)			PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)			PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)														XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)			X9		Créance dérogée par le report en arrière du déficit			ZI			XG			
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL														TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			bénéfice (I moins II)			X1		déficit (II moins I)						XJ	8 017		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL								XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN								XO	8 017		

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : Société AGI

31/12/2019

[illegible]

Désignation de l'entreprise : <u>Société AGI</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	8 017	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	8 017	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>Société AGI</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	(479 219)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(36 323)		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
			Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	OF	(515 541)		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(515 541)				
				TOTAL II		ZH	(515 541)				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	195	468				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	5 405	3 000				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV		1 762				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	2 720	5 796				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	8 320	11 026				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	673	821				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	673	821				
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	903	1 470				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	1 489	1 703				
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*				OB						
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
	- Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2								
RÉGIME DE GROUPE*											
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	(8 017)	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
N° SIRET de la société mère du groupe JJ 4 7 9 8 5 4 0 0 2											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AGI

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements affectés aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)							
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 %							
			(A)	(B)		(C)	
				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 B du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AGI

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée N-3				
	différente (art. 39 quaterdecies N-4				
	1ter et 1 quater du CGI) N-5				
	(à préciser) au titre de : N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société AGI

Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société AGI

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AGI		Néant ☒
Exercice ouvert le : 01/01/2019	et clos le : 31/12/2019	Durée en nombre de mois : 1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectif moyen du personnel * :	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	35 188 531
Période de référence	GY	
Date de cessation	HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOI-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Société A.G.I.
Société par Actions Simplifiée
au capital de 46 395 Euros
Siège Social : 74 rue Horace Bertin
13005 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 812 705 184

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2020**

L'an deux mille vingt,
Le 30 juin,
A 15 heures,

Les actionnaires de la société A.G.I., société par Actions Simplifiée au capital de 46 395 €, divisé en 46395 actions, dont le siège social est 74 rue Horace Bertin 13005 MARSEILLE, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel GUENOUN, en sa qualité de Président.

Monsieur Thierry HASSAN, représentant la Société THIERRY HASSAN, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 112058 actions sur les 112058 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion établi par le Président,

76

- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président,
- Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion puis du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président et le rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 quitus de sa gestion au Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AK

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et décide d'affecter le déficit de 8.017 Euros de la manière suivante :

en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à – 523 558 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

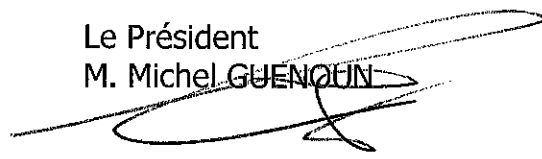
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

M. Michel GUENOUN



Société A.G.I.
Société par Actions Simplifiée
au capital de 46 395 Euros
Siège Social : 74 rue Horace Bertin
13005 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 812 705 184

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020**

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIEME RESOLUTION

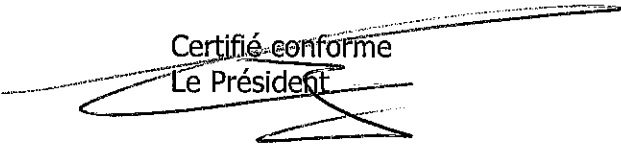
L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et décide d'affecter le déficit de 8.017 Euros de la manière suivante :

en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à – 523 558 Euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président



16

Société A.G.I.
Société par Actions Simplifiée
au capital de 46 395 Euros
Siège Social : 74 rue Horace Bertin
13005 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 812 705 184

RAPPORT DE GESTION
établi par le Président
et présenté à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, je vous ai réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Je vous donnerai toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2019, l'activité de la Société a été la suivante :

Au cours de l'exercice nos produits d'exploitation ont été de 65.244 €.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2020 sont les suivants :

Tous nos efforts sont concentrés pour améliorer notre activité.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2.359 €.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 75.330 €.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à – 10.086 €.

L'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par un déficit de 8.017 €.

- Proposition d'affectation du résultat.

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un déficit de 8.017 €.

Je vous propose également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

en totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à – 523.558 Euros.

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents sont les suivants :

- Exercice 2016 : néant
- Exercice 2017 : néant
- Exercice 2018 : néant

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 225-38 du Code de Commerce

Je vous précise qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé, ce dont j'ai avisé le Commissaire aux Comptes.

LISTE DES MANDATS EXERCES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX

* Monsieur Michel GUENOUN :

- Président de la SAS F.G.D.
- Président de la SAS WINSTORE
- Président Directeur Général de la SA YATOU
- Président de la SAS A.M.P.
- Président de la SAS A.G.D.
- Président de la SAS SUPECO
- Président de la SAS MARDIS
- Président de la SAS P.A.M.
- Président Directeur Général de la SA J.C.F.
- Gérant de la SARL SIPA
- Gérant de la SARL DMB
- Co-gérant de la SARL AIXPARK
- Gérant de la SARL MD DESTOCK
- Gérant de la SARL MARTIGUEDIS
- Président de la SAS A.G.I.
- Co-gérant de la SARL SAINT TROPEZ DISTRIBUTION

* Monsieur Alain GUENOUN : - NEANT -

* Monsieur Pierre GUENOUN : - NEANT -

Je vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Président

26



SAS Thierry HASSAN
Commissaire aux comptes
25F, Avenue Pasteur
13007 MARSEILLE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2019

R.C.S. Marseille B 812 705 184
* * *

A.G.I.S.A.S
Au capital de 1.120 €
74, Rue Horace Bertin
13005 MARSEILLE
* * *



SAS Thierry HASSAN
Commissaire aux comptes
25F, Avenue Pasteur
13007 MARSEILLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019**

R.C.S. Marseille B 812 705 184

A.G.I.S.A.S
Au capital de 1.120 €
74, Rue Horace Bertin
13005 MARSEILLE



Aux associés de la société A.G.I,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts en date du 02 juillet 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A.G.I relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous vous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1 - Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère raisonnable des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.



5. Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou de erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.





- Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 14 septembre 2020

Le Commissaire aux comptes

Thierry HASSAN

27 Avenue Pasteur
13007 MARSEILLE
Tél. 04 95 09 31 50

Commissaire aux Comptes

Thierry HASSAN

SAS THIERRY HASSAN
Commissaire aux comptes
25F, Avenue Pasteur
13007 MARSEILLE



**RAPPORT SPÉCIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Exercice clos le 31 décembre 2019

R.C.S. Marseille B 812 705 184
* * *

Au capital de 1.120 €
74, Rue Horace Bertin
13005 MARSEILLE
* * *

A.G.I.S.A.S



RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
* * *

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs les associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans à avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Convention intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 13 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de trésorerie avec la SAS F.G.D. :

- Associés concernés :
 - La société F.G.D. détient 99,73 % du capital de votre société.
- Nature et incidences financières :
 - Votre société a comptabilisé en compte courant associé de la SAS F.G.D. une somme de 60.500 euros au cours de l'exercice écoulé.
 - Le solde au 31 décembre 2019 de ce dernier est créditeur de 1.281.229,04 euros et ne fait l'objet d'aucune rémunération.

Fait à Marseille, le 14 septembre 2020

Le commissaire aux comptes





ANNEXE
COMPTES DE RÉSULTAT
BILAN

ANNEXES

A.G.I.S.A.S
Exercice clos le 31 décembre 2019

BILAN - ACTIF

DGFIP № 2050 2020

Désignation de l'entreprise : Société AGI		Adresse de l'entreprise : 74 RUE HORACE BERTIN		13005 MARSEILLE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		Durée de l'exercice précédent*		Néant ☐ *	
12		12		12		12		12		12	
8		1		2		7		0		5	
1		8		4		0		0		1	
6		1		0		0		1		6	

[illegible]

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : Société AGI

Néant ☐ *

REVENUS		DETRES (4)		CAPITAUX PROPRES	
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	DA	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 120.....)	DB	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...
(2)	Dont Ecart de réévaluation libre Réserve spéciale de réévaluation (1959)	DC	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence)	DD	Réserve légale (3)
(3)		Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	DE	Réserve légale (3)	
(4)		Produits constatés d'avance (4)	DF	Réserve spéciale des provisions	
(5)	Autres dettes	DG	Réserve spéciale des provisions	DF	Réserve spéciale des provisions
	Autres dettes	DH	Réserve spéciale des provisions	DE	Réserve spéciale des provisions
	Autres dettes	DI	Réserve spéciale des provisions	DD	Réserve spéciale des provisions
	Autres dettes	DJ	Réserve spéciale des provisions	DC	Réserve spéciale des provisions
	Autres dettes	DK	Réserve spéciale des provisions	DB	Réserve spéciale des provisions
	Autres dettes	DL	Réserve spéciale des provisions	DA	Réserve spéciale des provisions
	Autres dettes	DM	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	DN	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	DO	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	DP	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	DQ	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	DR	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	DS	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	DT	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	DU	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	DV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	DW	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	DX	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	DY	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	DZ	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	EA	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	EB	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	EC	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	ED	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	EE	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	EF	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	EG	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	EH	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	FI	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	FJ	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	FK	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	FL	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	FM	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	FN	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	FO	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	FP	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	FQ	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	FR	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	FS	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	FT	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	FU	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	FV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	FW	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	FX	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	FY	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	FZ	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GA	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GB	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GC	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GD	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GE	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GF	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GG	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GH	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GI	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GO	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GP	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GQ	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GR	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GS	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GT	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GU	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GW	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GX	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GY	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	GZ	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HA	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HB	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HC	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HD	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HE	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HF	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HG	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HH	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HI	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HO	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HP	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HQ	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HR	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HS	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HT	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HU	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HW	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HX	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HY	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	HZ	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IA	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IB	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IC	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	ID	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IE	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IF	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IG	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IH	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	II	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IO	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IP	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IQ	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IR	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IS	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IT	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IU	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions		
	Autres dettes	IV	Réserve spéciale des provisions</		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : Société AGI		Exercice N		Exercice (N-1)	
France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
FA	FB	FE	FH	FJ	FK
Ventes de marchandises*					
Production vendue					
biens*					
services*					
FG	FH			FJ	FK
Chiffres d'affaires nets*		2 359		2 359	
FM	FN			FO	FP
Production stockée*					
Production immobilisée*					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				62 885	
FP					40
Autres produits (1) (11)					
Total des produits d'exploitation (2) (I)		65 244		7 392	
FS					
Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					
Variation de stock (marchandises)*					
FT					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					
FU					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					
FV					
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *		8 320		11 026	
FW					
Impôts, taxes et versements assimilés*		673		821	
FX					
Salaires et traitements*					
FY					
Charges sociales (10)					
FZ					
DOTATIONS D'EXPLOITATION		- dotations aux amortissements*		671	
GA					5 723
- dotations aux provisions		- dotations aux provisions			
GB					
Sur actif circulant : dotations aux provisions*					
GC					
Pour risques et charges : dotations aux provisions					
GD					
Autres charges (12)		65 666		56	
GE					
Total des charges d'exploitation (4) (II)		75 330		17 626	
GF					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(10 086)		(10 234)	
GG					
Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)			
GH					
Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)			
GI					
Produits financiers de participations (5)					
GJ					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					
GK					
Autres intérêts et produits assimilés (5)					
GL					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
GM					
Différences positives de change					
GN					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
GO					
Total des produits financiers (V)					
GP					
Dotations financières aux amortissements et provisions*					
GQ					
Intérêts et charges assimilées (6)					
GR					71
Différences négatives de change					
GS					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
GT					
Total des charges financières (VI)					
GU					
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					
GV					
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					
GW					(10 157)



COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : Société AGI		Néant ☐ *	
Exercice N		Exercice N-1	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		13 492	
Produits exceptionnels sur opérations en capital *			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
TOTAL des produits exceptionnels (7) (VII)		13 492	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		11 352	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
TOTAL des charges exceptionnelles (7) (VIII)		11 352	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		2 140	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		78 736	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VIII + IX + X)		86 753	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		(8 017)	
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
(2) Dont : - produits de locations immobilières - produits d'exploitation affectés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HY IG	
(3) Dont : - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier		HP HQ	
(4) Dont charges d'exploitation affectées à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
(9) Dont transferts de charges		AI	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : - facultatives - obligatoires - dont cotisations Madelin		A6 A9 A7	
Détail des produits et charges exceptionnels (joindre en annexe)		(S) le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	
régularisation tiers		Charges exceptionnelles	
		Produits exceptionnels	
		Exercice N	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	
		Produits antérieurs	
		Exercice N-1	
		Tél. 04 95 09 31 50	
		13007 MARSEILLE	
		25 F. avenue Pasteur	
		Thierry BASSAN	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 765 173.34 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 359.14 Euros et dégageant un déficit de 8 016.88- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

neant

Conséquences de l'évènement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'évènement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

(Texte narratif libre)

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.



ANNEXE

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Augmentations	Valeur brute début d'exercice	TOTAL	25 000			Autres postes d'immobilisations incorporelles
			5 000			Matériel de bureau et informatique, Mobilier
		TOTAL	5 000			Prêts, autres immobilisations financières
		TOTAL	11 352			
		TOTAL	11 352			
		TOTAL GENERAL	41 352			

Etat des amortissements

Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice	Valeur d'origine fin exercice	Autres immobilisations incorporelles		TOTAL	25 000	25 000
			Poste à Poste	Cessions			
			Matériel de bureau et informatique, Mobilier		TOTAL	5 000	5 000
			Prêts, autres immobilisations financières		TOTAL	5 000	5 000
			TOTAL			11 352	11 352
			TOTAL			11 352	11 352
			TOTAL GENERAL			30 000	30 000

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Montant fin d'exercice
TOTAL	25 000			25 000
Autres immobilisations incorporelles				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 329	671		5 000
TOTAL	4 329	671		5 000
TOTAL	4 329	671		5 000
TOTAL GENERAL	29 329	671		30 000



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	Reprises
	671				
TOTAL	671				
TOTAL GENERAL	671				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	62 884		62 885		1
TOTAL	62 884		62 885		1
TOTAL GENERAL	62 884		62 885		1
Dont dotations et reprises d'exploitation			62 885		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	700 803		
Taxe sur la valeur ajoutée	22 864		
Débiteurs divers	40 888		
TOTAL	764 555		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	6 288			
Taxe sur la valeur ajoutée	95			
Groupe et associés	1 281 229			
TOTAL	1 287 612	6 383	1 281 229	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Au début	Crés	Remboursés	En fin
actions	100.0000	500	620	1 120	1 120
actions	1.0000				

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Charges à payer

- **COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**
Effectif moyen (PCG Art. 831-3)



Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices
(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	50 000	1 120	1 120	1 120	1 120
Nbre des actions ordinaires existantes	500	1 120		1 120	1 120
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	450 884	332 370	36 235	7 352	2 359
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	242 076-	431 411-	21 396-	30 600-	70 231-
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	302 154-	448 239-	30 980-	36 323-	8 017-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	484.15-	385.19-		27.32-	62.71-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	604.31-	400.21-		32.43-	7.16-
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	161	94			
Montant de la masse salariale de l'exercice	539	109			
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	315	726			

